



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 18 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-089 PARKING DU PLATON MISE A JOUR DES MONTANTS DES MARCHES APRES CONSULTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 21-050 du 15 avril 2021, autorisant le Maire à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral pour l'aménagement du parking du Platon,

Vu la délibération n° 21-146 du 16 décembre 2021, validant le coût prévisionnel des travaux à 134 500€ TTC et autorisant le Maire à signer tous actes nécessaires à la passation des travaux,

Considérant les travaux supplémentaires pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD514, visant à connecter la vélomaritime visant à connecter la vélomaritime à l'Espace Naturel Sensible du Platon et à sécuriser l'accès à ce marais dont l'estimation est de 29 035€ HT, soit 34 842€ TTC.

Considérant le coût supplémentaire des travaux dû à l'installation de toilettes automatisées respectant les règles d'urbanisme, estimé à 45 100€ HT, avec frais annexes à 4000€ HT (frais d'architecte, réseaux, aléas).

Considérant également une hausse importante des coûts des matériaux,

Considérant qu'il convient enfin de signer un avenant avec le bureau d'études TECAM dont le taux provisoire de rémunération reste **inchangé à 8,90%** mais dont le forfait de rémunération augmente du fait de la nouvelle enveloppe financière affectée aux travaux et à une mission supplémentaire consistant à l'établissement du permis d'Aménager. Le montant de l'avenant est de 11 524,92€ HT,

soit 13 829,90€ TTC. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est de 22 204,92€ HT, soit 26 645,90€ TTC.

Le montant des travaux est désormais de 260 000€ HT, frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Pour financer ce projet, la commune bénéficie de la prise en charge du financement du Plateau (29 035€ HT) par le Département, et les toilettes automatiques par RTE (45 100€ HT).

La commune peut être subventionnée pour la réalisation de ces travaux dans le cadre d'une démarche d'amélioration de l'accueil touristique, par la communauté de communes Cœur de nacre (fonds de concours de 25 000€), et le Département du Calvados (APCR + de 75 000€). La totalité des subventions ne dépasse pas 80% du montant HT subventionnable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ACTE** la nouvelle enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 260 000 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de 11 524,92€ HT, soit 13 829,90€ TTC la co-traitances TECAM / GEOMAT en charge de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parking du Platon ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes nécessaires à la passation et à la réalisation des marchés de travaux pour les lots 1 et 2 d'un montant total de 189 178.80€ HT ;
- **AUTORISE** le Maire à présenter des demandes de subvention dans le cadre d'une démarche d'amélioration de l'accueil touristiques auprès de toutes les entités publiques concernées dans le respect d'un cumul ne dépassant pas 80% de dépenses HT subventionnables.

Vote : POUR : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

